Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260326-2026_03B_10-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 26 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2026

Présents : LUBERT Serge, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, , LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GAIN Sylvie, ALLAIN Fabrice, GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GAIN Sylvie donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame DEGRES Odile pour toutes délibérations
Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 12
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-03B-10 - Centre social Eveil : désignation des membres du Conseil d'administration

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant l'intérêt pour la commune d'être représentée au sein du conseil d'administration du centre social **Éveil**, acteur de la vie sociale, culturelle et associative du territoire ;
Considérant la nécessité de désigner des représentants de la commune appelés à siéger au sein de cette instance ;

Monsieur le Maire rappelle le rôle des membres du conseil d'administration :
Les représentants de la commune sont chargés :

- de représenter la commune au sein du conseil d'administration ;
- de participer aux réunions et aux décisions de l'association ;
- de relayer les orientations et les attentes de la municipalité ;
- de rendre compte au Conseil municipal des activités et projets du centre social ;
- de veiller à la cohérence des actions du centre social avec les politiques communales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide :
DE DESIGNER en qualité de représentants de la commune au conseil d'administration du centre social Éveil :
Madame Odile DEGRES
Madame GUIBOURET Christine

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 21 mars 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

